

Info-pêche No 64

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit - 01/2013

Page 1	Editorial - Redonner aux pêcheurs la place qui leur revient
Pages 2-3	Vidange 2012 - Les acteurs se réveillent ?!
Page 4	Coup de gueule - Règlementation en rivières ... bientôt le «no-fish» ??
Page 5	Réponse au coup de gueule - Le président de l'AGSP assume nos positions
Pages 6-7	Récit de pêche - l'Allondon, comme si vous y étiez (1ère partie)
Pages 5 et 8	P'tites nymphos - Les brèves de la pêche locale
Page 9	Le Roi du Doubs - Poisson de l'année 2013
Pages 10-11	Nouvelles de la FSP - Infos de notre fédération
Page 11	Témoignage - Un p'tit jeune ... pour aller de l'avant !
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de l'AGSP

Editorial

En 2013 ... plus que jamais, l'union fera la force !

A première vue, lorsqu'ils parcourent les rives des cours d'eau genevois, les pêcheurs semblent pratiquer une activité individualiste et solitaire.

En réalité, à Genève comme ailleurs, des associations, amicales et sociétés diverses participent collectivement à l'amélioration de la pêche : les unes invitent leurs membres à travailler dans des ruisseaux pépinières afin de favoriser la reproduction des truites sauvages, les autres accueillent les jeunes pêcheurs sur les étangs dont elles ont la gestion. D'autres encore, dénombrent les frayères, collaborent aux pêches de recensement ou participent, avec les moyens qui sont les leurs, au sauvetage des poissons durant les vidanges du Rhône.

Parallèlement à cet engagement sur le terrain, elles dénoncent aussi les entraves à la circulation des pêcheurs sur les rives des cours d'eau, font pression pour que soit reconnu l'impact des oiseaux piscivores sur les populations menacées de poissons, s'activent pour imposer la libre circulation piscicole à travers le barrage du Seujet, etc.

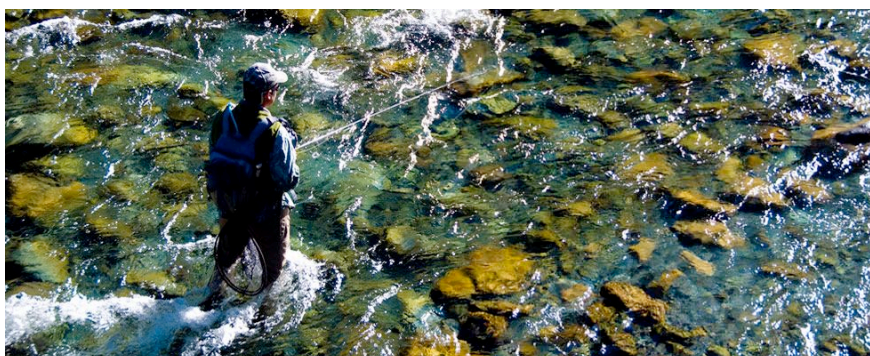
Or, l'on constate à regret que les sociétés de pêche ne regroupent qu'une part modeste des pêcheurs du canton.

Pourtant, depuis quelques années maintenant, les pêcheurs des deux associations faîtières du canton se rencontrent régulièrement afin de s'entendre sur les priorités pour défendre notre activité.

Dans les milieux associatifs, la situation est donc à nouveau saine et le moment est idéal pour redonner aux pêcheurs la place qui leur revient à Genève.

Pour ceux qui souhaitent réellement peser sur le futur de la pêche genevoise il ne reste donc qu'un seul impératif : adhérer rapidement à une société de pêche.

Christophe EBENER - président de l'AGSP



Les vidanges du diable

On ne le répétera jamais assez, l'énergie issue de l'hydroélectricité, aussi «verte» et «renouvelable» soit-elle, n'en provoque pas moins des dégâts considérables à la faune piscicole. Les barrages, puisque c'est d'eux qu'il s'agit, segmentent irrémédiablement les rivières et fleuves, et empêchent ou entravent les possibilités de migration de nombreuses espèces de poissons. A Genève, des ouvrages de franchissement existent sur le Rhône (Seujet, Verbois et Chancy-Pougny) et sur l'Arve (Vessy), mais ces aménagements n'en demeurent pas moins dommageables pour la vie et la reproduction des poissons. A cela viennent s'ajouter les vidanges récurrentes de la retenue du barrage de Verbois. Au moment où nous publions ce numéro 64 de l'Info-pêche, le rapport d'impact de l'opération de chasse du mois de juin 2012 n'a toujours pas été rendu public. Mais depuis quelques semaines les langues se délient et les articles paraissent dans la presse française et suisse, et renforcent ce que nous avons déjà dénoncé il y a peu (voir Info-pêche No 63).

Ci-après une petite revue de presse :

*Dans l'édition du jeudi 27 décembre 2012 du **Dauphiné Libéré***
«Chasses du Rhône : les Suisses devront certainement payer»

C'est sous ce titre revendicatif qu'Olivier Leroy écrit l'article qui pointe du doigt les impacts très importants de la dernière vidange sur les peuplements piscicoles en aval de Verbois, et relève aussi la perte de production des barrages de Génissiat et de Seyssel. Rien de nouveau sous le soleil sauf qu'à notre connaissance, c'est la première fois que la presse française est si explicite au sujet des dégâts et conséquences provoqués par cette vidange.

Ci-dessous trois extraits de l'article, avec nos commentaires :

- « *Un premier point a été dressé le 20 décembre 2012 par les opérateurs suisses (Ndlr : les SIG), le préfet, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Rien n'a officiellement filtré et un point de presse au début de l'année 2013 devrait permettre de connaître les conclusions de l'enquête. Pour autant, il apparaît que nos voisins suisses n'étaient pas vraiment partisans d'une communication au grand public.* »

Commentaire: les SIG ont-ils des choses à cacher ? Autrement dit : la vidange de juin 2012 a-t-elle été si catastrophique que les résultats de l'enquête sont si peu présentables ?

- « *Et puis il y a ces poissons qui ont disparu entre la Suisse et Génissiat. Le Fédération de Pêche de l'Ain a déjà aleviné ces eaux avec 60'000 truitelles. Ella a fait ses comptes et au total, elle demande une indemnisation de 3.8 millions d'euros. Nicolas Goussef, président de la Fédération de Pêche : Les suisses ont eu un droit de polluer. Alors bien sûr qu'on demande des indemnités. La somme pour ces pollutions et ses conséquences, on l'a calculée selon les critères des services de l'Etat, avec une fourchette basse. Au Canada, ils auraient demandé six à sept millions de dédommagements... »*

Commentaire: à Genève, suite à la vidange, le fonds piscicole est alimenté de 25'000.- CHF par les SIG à titre de compensation de la perte piscicole ... cherchez l'erreur.

- « *Une chose est sûre, les sternes (oiseaux) ont été anéanties en aval de Verbois. On n'a pas, lors de la réunion, abordé la hauteur des ces coûts - explique Sébastien FERA, directeur adjoint à la DDT. (...) Maintenant nous allons tenir des réunions publiques pour expliquer tout cela aux élus, aux responsables d'associations... Rien n'est donc encore définitif.* »

Commentaire: les dégâts d'une telle opération sont très difficiles à chiffrer, les pertes en biodiversité et en valeur naturelle sont si immenses qu'il semble illusoire de tout pouvoir évaluer en termes financiers. **Moralité:** il vaudra mieux ne plus jamais faire de vidanges à l'avenir !!

*Dans l'édition du vendredi 28 décembre 2012 de **La Tribune de Genève***
«La vidange du Rhône risque de coûter cher à Genève»

Même s'il est plus nuancé, le titre de l'article d'Antoine Grosjean annonce également la couleur : on risque une facture salée ! Il convient quand même de rappeler que ce n'est pas l'Etat de Genève qui va payer les dégâts et conséquences de la vidange mais bien l'exploitant du barrage, à savoir **les SIG**. L'Etat est tout de même impliqué dans le processus puisqu'il délivre l'autorisation pour l'opération. Finalement il se pourrait que ce soit le consommateur d'électricité qui passe finalement à la caisse puisque les coûts de production risquent d'être gonflés par la facture finale de la vidange et que cela va vraisemblablement se répercuter sur les tarifs de l'électricité. **Moralité:** finalement pas si **vert** le courant hydroélectrique !

Dans cet article, nous relevons les deux passages suivants, avec nos commentaires :

- « *La CNR estime que cette vidange lui a coûté 6 millions d'euros, notamment à cause du manque à gagner consécutif à la fermeture des barrages de Génissiat et de Seyssel pendant les opérations, du 9 au 20 juin.* »

Commentaire: le manque à gagner est connu depuis fort longtemps: lors d'une vidange, on ne peut pas turbiner et il faut donc acheter ailleurs l'électricité non produite ! Par contre on reste surpris par les revendications chiffrées des exploitants des barrages français. Pourtant, la vidange de 2012 constitue la 21ème opération similaire depuis la mise en service du barrage en 1942. Ces questions de perte de production n'ont-elles pas été déjà abordées lors des vidanges précédentes ? A ce sujet on peut lire dans l'article d'Antoine Grosjean que : « *les SIG étudieront toute demande d'indemnité en se basant sur les principes et accords passés, qui prévoient que chaque acteur supporte ses coûts liés aux opérations de vidange* ». Mais alors, les accords passés ne devraient-ils pas être dénoncés ?

- « *Les pêcheurs français, eux, sont très remontés. Ils reprochent aux autorités genevoises et aux SIG d'avoir sous-estimé les dégâts écologiques. Nicolas Goussef, président de la Fédération de Pêche de l'Ain : Il faudra trois ans pour que la population de poissons se reconstitue. Nous voulons surtout que les dégâts faits par la vidange soient reconnus. Leurs demandes de compensation au niveau régional en France ayant échoué, ils vont s'adresser au Président de la République et à la Suisse* ».

Commentaire: ce qui peut expliquer cette levée de boucliers c'est que la vidange 2012 a connu pendant 6 heures des concentrations extrêmement élevées de matières en suspension de 40 grammes par litre ! Oui, vous avez bien lu, ce ne sont pas des milligrammes mais bien des grammes par litre !! Après cela, comment s'étonner que la grande majorité des poissons disparaissent entre Verbois et Génissiat ?! Plutôt que de faire appel au président François Hollande et à la Suisse, les pêcheurs français peuvent s'adresser directement aux SIG, car c'est à l'exploitant de réparer les dommages. Mais là aussi, les accords passés, s'ils existent, devront probablement être dénoncés.

Le mot de la fin

Vous l'aurez compris, les pêcheurs genevois en ont ras le bol de ces vidanges qui anéantissent à intervalles réguliers les populations de poissons du Rhône, qui constitue la colonne vertébrale piscicole de notre canton. Alors que le représentant des SIG a récemment annoncé en Commission de la Pêche une possible remise en question de l'arrêt définitif des vidanges (on reparle maintenant d'une périodicité de 4 à 6 ans), il y a fort à parier que **les représentants des pêcheurs à la CP seront unanimes pour émettre un préavis NEGATIF à toute nouvelle demande de vidange**. Ce sera alors à l'Etat de Genève de prendre ses responsabilités et de suivre ce préavis s'il veut que ces catastrophes écologiques ne se répètent plus.



Il faudra parallèlement que soit mis en place un programme de sécurisation de la pointe de la Jonction contre les inondations que pourraient provoquer, en cas de pluviométrie extraordinaire, la montée des eaux du Rhône. Car c'est la seule raison qui, à notre connaissance, motive la remise en question de l'arrêt définitif des vidanges.

Maxime Prevedello
vice-président AGSP



Règlement sur la pêche en rivières à Genève : au secours !

Pêcher les rivières genevoises sans être accompagné d'un avocat devient chose difficile, tant la réglementation cantonale s'est complexifiée ces dernières années.

Règlement 2012 - état des lieux : Jugez plutôt : Allondon, 1 capture quotidienne autorisée, taille légale 45 cm (!) ou alors entre 25 et 28 cm, ombre strictement protégé. Versoix, taille légale 30 cm, 3 captures de salmonidés/jour autorisées dont 1 ombre de taille légale 35 cm, sauf si vous pêchez le parcours aval, où la réglementation est plus protectrice encore (c'est possible !).

Dans le Rhône, c'est 3 captures par jour avec une taille légale de 25 cm, qui monte à 35 cm si vous fréquentez le parcours aval barrage de Verbois. Pour les autres petits cours d'eau, on en reste à 3 poissons pour une maille de 25 cm. Enfin, le pêcheur peut conserver 10 truites par mois au maximum, et 5 ombres par année : plus écolo, tu meurs !

La gestion différenciée des cours d'eau possède sa propre logique scientifique, mais elle aboutit à décourager les Genevois à prendre le permis. Le nombre de permis vendus annuel rivières oscillent actuellement autour de 1000, alors que dans les années 70, il y avait près de 3700 permis délivrés !!! En moins de 25 ans, les quotas journaliers à Genève sont passés de 10 salmonidés à 6, puis à 3, en enfin pour le cas spécifique de l'Allondon à 1 par jour ! La logique voudrait que l'on passe à terme à 0 poisson par jour, mais le no kill n'est plus possible depuis les récents changements de législations fédérales. Merci Berne !

Gestion patrimoniale versus pêche sociale ? : le cas de l'Allondon est symptomatique. Les statistiques de captures 2011 nous indiquent que 106 truites et 11 ombres ont été capturés dans ce magnifique cours d'eau très productif alors que la réglementation imposait cette année-là encore une taille légale de 33 cm pour la truite et 35 cm pour l'ombre. C'est dans ce contexte de prélèvements pourtant très modérés qu'a été introduite en 2012 une taille légale de 45 cm pour la truite, avec protection intégrale de l'ombre ! La fréquentation de la rivière par les pêcheurs a d'ailleurs marqué une baisse significative en 2011 et l'on attend avec intérêt, et aussi crainte, les résultats 2012.

Enfin, il s'est déclaré seulement 0.51 capture par pêcheur de l'Allondon, autre indicateur témoignant du côté raisonnable de la prédation halieutique. Les oiseaux piscivores ne peuvent pas en dire autant, eux qui sont intégralement protégés à Genève, alors qu'ils sont régulés chez nos voisins français ou vaudois. Les voisins d'ailleurs, parlons-en !

Que font nos voisins ? On ne peut que comparer le système kafkaïen local avec ce qui est en place à proximité. Pour le canton de Vaud, du Valais ou les départements de Haute-Savoie et de l'Ain, la taille légale de la truite varie entre 24 et 25 cm, les quotas journaliers entre 5 et 10 salmonidés : les rivières de nos voisins ne sont pas moins poissonneuses pour autant ! Par contre, elles sont bien fréquentées par les pêcheurs sportifs.

Simplifions ! Ce credo est adressé à la Commission de la pêche et au service de la faune et de la pêche, qui travaillent habituellement en bonne harmonie. Il faut des pêcheurs au bord des cours d'eau genevois, afin de régénérer les sociétés de pêche, former la relève, et aussi de faire office de sentinelles. La pêche en rivières procure un ressourcement essentiel dans une société qui va trop vite, où tout devient urgent, et qui produit des individus stressés. Faisons en sorte de ne pas décourager cette belle activité par des réglementations technocratiques. Dans ce sens, un premier message positif consisterait à ne pas reconduire l'arrêté Allondon adopté à la hussarde une semaine avant l'ouverture de la pêche 2012, qui a littéralement vidé l'Allondon non pas de ses poissons mais de ses pêcheurs, pour le plus grand bonheur des oiseaux piscivores (harles bièvre) et des nudistes moins dérangés pendant leurs séances de baignade/bronzette. Et je peux témoigner que l'Allondon était très poissonneuse tout au long de la saison de pêche 2012, la nouvelle réglementation n'ayant pourtant pas encore eu le temps de produire d'éventuels effets. Un second message positif pourrait être apporté par une révision globale du règlement encourageant la pêche en rivière plutôt que la décourageant, révision lancée il y a quelques années, mais qui à ce jour est restée lettre morte.



Le nouveau modèle d'époussette spécial "Allondon"

Alexandre WISARD
Pêcheur passionné mais énervé

Réponse du président de l'AGSP au courrier d'Alexandre Wisard

Un tel courrier de la part de l'un de nos membres est assez inhabituel, et c'est pourquoi nous avons décidé de le publier.

J'attire cependant l'attention du lecteur sur le fait que ce courrier inverse curieusement les causes et les conséquences qui ont conduit à la modification des règlements sur la pêche.

Dans le cas de l'Allondon par exemple, le fait qu'il ne se conserve que 0.51 poisson par pêcheur, ou que le nombre de pêcheurs qui fréquentent ses rives ait été divisé par 5, est simplement dû au fait que, contrairement à ce qui est dit, la productivité de l'Allondon en poissons est malheureusement très faible ! Prétendre, dans ces conditions, que c'est en remettant la taille de capture à 25 cm et en multipliant par dix le nombre de poissons capturables que l'Allondon sera à nouveau remplie de poissons tient donc plus de la méthode Coué que d'une analyse sérieuse de la situation. A cet égard, les pêcheurs ont bien saisi le problème, puisqu'ils ont demandé à l'Etat de procéder massivement à la réhabilitation de l'habitat piscicole sur la plaine alluviale de l'Allondon et de réguler les oiseaux piscivores.

Par ailleurs, et sur ce point le courrier de Monsieur Wisard prend à nouveau ses distances avec la réalité, la comparaison avec les cours d'eau voisins montre au contraire qu'une réglementation plus simple ne garantit pas forcément l'opulence en beaux poissons...

Finalement, le fond du problème reste toujours le même : la très forte urbanisation du bassin genevois a radicalement transformé nos cours d'eau, et depuis, les gestionnaires de la pêche oscillent constamment entre deux positions, pas forcément incompatibles d'ailleurs, qui ont complexifié la pratique et la réglementation de notre activité halieutique.

D'une part, certains cours d'eau ont à nouveau été massivement repoissonnés, ce qui explique, par exemple, pourquoi la mesure a été réduite à 25 cm sur le Rhône et l'Arve urbains.

D'autre part, des moyens ont été investis pour que les cours d'eau produisent et remplacent eux-mêmes les poissons que les pêcheurs capturent, ce qui explique cette fois pourquoi les géniteurs ont été protégés par la réglementation sur certains secteurs. Cette stratégie est malheureusement encore loin d'être gagnante partout : que l'on songe aux vidanges du Rhône, à la qualité de l'eau de l'Arve, la prédation par les oiseaux piscivores, ou le manque d'habitat piscicole.

Alors simplifions, soit ! Mais de grâce, ne mettons pas la charrue avant les bœufs, et donnons prioritairement les moyens à nos cours d'eau de produire les poissons que nous recherchons. C'est là un domaine où les pêcheurs peuvent renforcer leur action et faire valoir leur poids politique !

Christophe Ebener

P'TITES NYMPHOS - 1^{er} service

Echelle à poissons de Chancy-Pougny

Attendue depuis la mise en service de l'usine hydroélectrique en 1925, l'échelle à poissons de Chancy-Pougny a finalement été inaugurée à la fin 2012. Un événement qui a réjoui les pêcheurs genevois, qui s'engagent depuis le renouvellement de la concession en 2003 pour que cette passe à poissons soit réalisée. En attendant que les suivis scientifiques démontrent que cet ouvrage de franchissement est réellement fonctionnel, cette bonne nouvelle replace au centre des préoccupations la rénovation de l'échelle du barrage du Seujet, qui demeure l'obstacle le plus important à la libre circulation des poissons entre le Rhône et le Léman.

Recrutement à la DGNP

Un examen rapide du nouvel organigramme de la DGNP suggère assez fortement qu'un passage par la case ***Pro Natura*** ou ***Nos Oiseaux*** est indispensable pour qui espère y décrocher un poste de cadre. Une méthode infaillible pour que les valeurs de ces organisations, respectables et respectées, soient également celles de l'Etat. Et qui explique également pourquoi certains thèmes, reconnus dans d'autres cantons (par exemple la régulation des oiseaux piscivores), sont à Genève étouffés par l'administration. Qui a dit sectaire ?

Un nouveau président de la CP

C'est lors de sa séance du mois de décembre 2012 que la Commission de la Pêche s'est choisi un nouveau président en la personne de Christophe EBENER, qui remplace ... un autre Christophe ... HAYOZ celui-là. L'AGSP se réjouit de cette élection et est certaine que le nouveau président aura à coeur de mener à bien sa tâche durant l'année qui nous sépare de la fin de cette législature. Il convient aussi d'exprimer un immense **MERCI** ! à son prédécesseur qui a présidé la CP avec beaucoup de générosité, de conviction et de pugnacité durant les 11 années écoulées.

La Secte

Le problème des rivières se situant à proximité des grandes villes, c'est le nombre incalculable d'illuminés que l'on peut y rencontrer !

Genève à l'échelle suisse est une grande ville, même si l'échelle suisse n'est pas très représentative, et, comme toute agglomération digne de ce nom, le bastion du Calvinisme compte aussi parmi ses âmes quelques brebis égarées !

Ce jour là, n'ayant à disposition qu'un temps limité pour assouvir mes instincts de prédateur, je choisis de me risquer au bord de l'Allondon.

A écouter des vieilles cannes, cette rivière semble avoir connu jadis son heure de gloire. "Une vraie fête foiraine" m'a-t-on dit. Il n'était pas rare de remplir son panier en une matinée à peine. Mais voilà, les hommes, au fil du temps et de la démographie galopante, ont déversé dans "ses" eaux limpides tellement d'ignominie que la belle a failli mourir plus d'une fois. Des années d'agonie, des décennies d'abandons, des stations d'épurations sous dimensionnées, des tentatives de bétonnage, bref le cocktail habituel de la bêtise humaine. Puis la prise de conscience d'une poignée d'illuminés persuadés de la richesse du site rejoints peu à peu, dans un élan de bon sens, par une armée de volontaires animés de cette nouvelle foi providentielle : l'écologie. L'Allondon paraît renaître depuis quelques années, même si tout reste encore fragile. Saison après saison la nature reprend ses droits et efface du mieux qu'elle peut les stigmates de son supplice.

Prenant vie dans le ventre du Jura, le réseau hydrologique qui donne naissance à l'Allondon garde jalousement ses secrets. Après sa source, non loin d'Echenevex, cette rivière croise fièrement les ruines de deux vieux moulins, puis elle s'anime, impétueuse, sautant de roche en roche à l'abri des regards, cachée par la forêt. Infidèle, elle laisse derrière elle la patrie de sa naissance et pénètre en Suisse discrètement, protégée par les arbres. Soudain, après le pont des Bailleurs, comme émancipée, fatiguée de sa timidité, elle choisit de s'agrandir et s'offre aux regards de tous. Elle traverse alors un vallon qui porte son nom. L'endroit est une pure beauté, pour peu on dirait un petit coin de Canada échoué au pays des montagnes.

Je serpente le vignoble genevois et arrive en vue du Vallon. D'en haut c'est une vraie merveille ! Le soleil jouant de sa lumière étincelle les eaux émeraude de la rivière. Au loin les sommets du Jura se coiffent encore de quelques taches de neige. La seule vue du lieu et la sérénité qui s'en échappe suffisent à faire naître en moi l'espoir d'un instant volé au temps ! Moi qui si souvent recherche dans l'ailleurs les sources de mon Eden halieutique, je me maudis d'avoir oublié que pareil endroit pouvait exister à 15 minutes de mon domicile.

Je gare la voiture dans le parking du stade où une équipe s'entraîne. Coffre grand ouvert, la métamorphose peut s'opérer : "wad", chemise "Patagonia" modèle furtif toutes options, gilet débordant de gadgets, lunette polarisante anti-uv, anti-buée, chapeau Stetson, canne Winston 7"6. A l'instant où je referme le coffre, onze footballeurs m'observent l'air hébété ! Même de loin j'arrive à lire dans leurs yeux une certaine stupeur. Je souris amicalement.

Le capitaine de l'équipe, qui doit être, à n'en pas douter, le plus hardi de la bande, s'est approché de moi en posant la question :

- Hé Mec ! Tu vas à la guerre ?
- Non M'sieur à la pêche !
- Tu plaisantes...

Dans son regard, je devine un mélange de curiosité et une légère pointe d'ironie.

Le gardien nous a rejoint.

- C'est pour un cours de "répét" ?

Pour comprendre la teneur de sa question, il faut savoir qu'au pays du secret bancaire est censé sommeiller dans chaque citoyen un "Rambo" en mal de Viêtnam !

Pour être parfaitement exact, la Suisse, bien qu'étant un pays totalement neutre, n'en reste pas moins un pays sur le pied de guerre ! La défense du territoire est l'affaire du peuple soldat, on appelle cela une armée de milice. Chaque homme est astreint une fois l'an, à revêtir l'uniforme pour des cours de « répétitions » (appelé cours de "répét"). A cette occasion, banquiers, médecins, avocats, côtoient allégrement ouvriers, comptables et chômeurs, là tout ce petit monde réuni sous la bannière boit, mange et accessoirement fait exploser quelque obus de mortiers dans la joie et la bonne humeur.

- Non, non, je vous assure, n'y voyez rien de militaire, ni de belliqueux, simplement un pêcheur à la mouche pressé de retrouver la rivière !
- A la mouche ?

La question du gardien sonne sec, puis il se tourne vers son acolyte semblant lui demander d'un regard interrogateur quelle attitude adopter face à une telle absurdité.

Le capitaine me fixe, autoritaire, puis hausse les épaules dans un geste d'impuissance.

- Laisse tomber Robert, ce type est dingue !

Les deux hommes se détournent et s'en vont passer leurs nerfs sur un pauvre ballon innocent.



J'ai toujours été fasciné par l'impact que pouvait avoir sur les non-initiés le terme "mouche" associé au mot pêche ! A voir leur réaction, j'imagine sans peine le degré de détresse à laquelle ils doivent être confrontés pour résoudre cette équation impossible : comment pêcher les mouches !!!!! A l'instant du choc des mots, c'est l'ensemble de leurs neurones qui doit bouillir pour trouver une improbable explication à ce grand mystère. S'il vous plaît d'être encore plus mesquin, je vous propose de pousser le vice en lâchant à un néophyte la phrase suivante : "Je vais pêcher à la mouche au coup du soir". Là ce n'est plus de la détresse qu'il vous sera donné de lire dans ses yeux, au moment où son cerveau aura atteint la température de la fusion, mais une forme d'état d'urgence absolue presque animale. Vous inspirerez alors, soit un respect inestimable, soit une peur panique, mais l'effet sera garanti !

Je me suis tout de même gardé de ne pas divulguer à ces "Zidane" en herbe que je me rendais sur le parcours "différencié" réservé à la mouche fouetté ! Laissez cours à votre imagination et pensez à l'amalgame qu'une âme non avertie pourrait faire de l'adjectif "fouetté" précédé du nom commun "mouche", qui plus est dans une phrase comportant le terme barbare "différencié". Il y va de ma réputation !

Différencié ? C'est le qualificatif scientifique utilisé dans la République Genevoise pour parler de parcours "no-kill". Pourquoi faire simple quand les bureaucrates nourris de la dîme publique aiment s'enliser dans le compliqué ! De plus, en tant que minorité linguistique la Suisse Romande revendique haut et fort son attachement au français. Alors, pensez donc, "no-kill" c'est vulgaire, et cela ne fait pas "Molière" pour un clou !

D'un pas pressé je traverse le bois qui mène à la rivière. Arrivé au bord de l'eau, j'ai l'impression d'être transporté dans une dimension parallèle, hors du temps. La rivière, les rivières devrais-je dire, ont sur moi un pouvoir quasi mystique. Un phénomène d'attraction que je ne peux m'expliquer et que je ne sais réfréner ! A l'instant où j'arrive auprès d'elles, mes sens paraissent se transformer, je deviens un autre. J'oublie ce citoyen à tendances névrosées, ce "bobo" pseudo intellectuel, pour renaître sous une forme plus essentielle. Je ne fais alors plus qu'un avec les éléments. Même si je n'ai pas la prétention de comprendre l'eau, ni la sagesse de savoir la lire, je m'efforce tout simplement de l'apprendre toujours un peu plus, toujours un peu mieux.

Je retourne une pierre à moitié immergée et regarde fasciné la vie qui s'y cachait. Des larves d'éphémères s'échappent pour retrouver sous une autre pierre la garantie d'une cachette qui leur permettra peut-être d'achever leur croissance. Elles pourront alors à la tombée d'un soir d'été ou à l'orée d'un jour d'automne prendre leur envol nuptial pour perpétuer encore et encore le cycle millénaire de la création.

Bleuvague - 2009

Les confessions romancées d'un pêcheur mythomane

(Suite dans l'Info-pêche No 65)



P'TITES NYMPHOS- 2^e service

Contrôle de la pêche

D'après des chiffres de la DGNP, plus de 90% des pêcheurs contrôlés sont parfaitement en ordre, et parmi les 10% restants, la plupart des infractions constatées sont mineures.

Le chiffre du jour

40 gr/l : c'est le taux maximal de matières fines en suspension mesuré pendant la dernière vidange du Rhône. Ce taux, létal pour la plupart des poissons, est le plus haut jamais constaté durant une vidange.

Le non chiffre du jour

C'est le nombre de poissons morts comptabilisés sur les rives du Rhône pendant la vidange ... étant donné qu'il n'y a tout simplement pas eu de recensement !

La tendance du jour

Même après la fin de la vidange, des échosondages ont montré que les stocks de poissons continuent de baisser.

Vidange : le retour !

Alors que le rapport final sur l'impact de la vidange n'est même pas encore publié, les SIG prévoient à nouveau une vidange dans 4 ou 6 ans ! C'est visiblement plus facile de détruire un écosystème entier, que de faire travailler plus vite le groupe en charge de la sécurisation des rives de l'Arve...

Unique en Suisse

Des truites lacustres adultes vont être prochainement suivies par télémétrie afin de contrôler que la montaison et la dévalaison à travers les installations hydroélectriques de la Versoix est bien possible. Parallèlement, la migration vers l'aval des smolts (jeunes truites lacustres) à travers ces ouvrages va également être contrôlée. A l'AGSP, on se demande déjà quelles excuses la police de l'eau va pouvoir trouver pour ne pas sanctionner le barrage Estier, vu qu'il n'a jamais été amendé malgré les nombreuses dénonciations des pêcheurs.

3 kg par pêcheur

C'est le poids en poissons adultes destinés à la capture qui a été déversé dans les cours d'eau du canton, principalement dans le Rhône et l'Arve. Or, selon des chiffres de la DGNP, il semble que seuls 5% des poissons déversés dans le Rhône soient effectivement capturés par les pêcheurs. La prédation par les oiseaux piscivores est montrée du doigt. Reste que ce chiffre illustre que sur ce cours d'eau le déversement de truites fario surdensitaires ne compensera pas la perte de production naturelle des truites, gravement menacées par le barrage du Seujet et les vidanges du Rhône. Sur l'Arve par contre, le taux de capture de ces poissons «de remise» s'élèverait à plus de 25%.

Allondon : les rochers ça tient ... les troncs, non !

Suite aux crues de cet automne, les trois quarts des troncs posés le long des rives pour créer de l'habitat ont disparu. Les quelques trop rares ouvrages en dur ont tenu eux, et des fosses se sont formées à l'aval immédiat. Comme les pêcheurs demandent depuis des années ce type d'intervention pour créer de l'habitat sur la zone alluviale, ça prouve que «parfois» ils ne sont pas si c...

On n'y croyait plus

Après des années de tergiversations, l'Etat a enfin pris une décision concernant la STEP de Villette : elle sera rénovée entièrement sur sa partie suisse, avec une mise en service possible en 2017. Pour ce qui concerne les rejets provenant d'Annemasse, aucune amélioration n'est à espérer à court terme. C'est l'histoire du verre à moitié vide ou à moitié plein.

Agenda 2013

Ouverture lac : dimanche 13 janvier

AG de l'AGSP : mercredi 27 février

Ouverture rivières : samedi 2 mars

Ouverture rivières limitrophes : samedi 9 mars

Ouverture de l'Ombre : samedi 18 mai

AD FSP : samedi 15 juin - Zuchwil (SO)

Champ. des Jeunes Pêcheurs : 15-16 juin (Zuchwil)

Passeport-vacances : sa 20 juillet et sa 10 août

Journée Suisse de la Pêche : samedi 31 août



BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône

CH - 1205 Genève

Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32

Email : info@boutiquedupecheur.ch

Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop

... que feriez-vous sans moi ..?



Le Roi du Doubs : poisson de l'année 2013

Le Roi du Doubs, aussi appelé Apron du Rhône ou plus simplement Apron, est le poisson de l'année 2013. La Fédération Suisse de Pêche veut ainsi sonner l'alarme : le Roi du Doubs est le seul de son espèce dans le monde. De petites populations ne subsistent plus qu'en Suisse et en France; c'est pourquoi il figure sur la liste rouge des espèces animales menacées. Le temps presse pour la préservation de l'un des poissons les plus fascinants.



Le Roi du Doubs n'est pas intéressant pour la pêche. Il constitue par contre un élément essentiel de l'écosystème du Doubs et sa présence est un indicateur de l'état du cours d'eau. C'est pour cette raison que la Fédération Suisse de Pêche l'a désigné comme "Poisson de l'année 2013". Le Roi du Doubs est un dramatique exemple de la menace sur la biodiversité et de l'importance de milieux aquatiques sains. La Fédération de Pêche n'assistera pas à la disparition définitive de ce poisson sans réagir, d'autant plus qu'on sait ce qu'il faut entreprendre pour le sauver.

Le drame du Doubs

Lors d'un recensement effectué en 2012, seuls 52 individus ont été dénombrés ! Depuis des années la réduction des peuplements dans le Doubs est un drame quasiment inconnu du public et des politiques en Suisse. Pour les poissons, ce qui est en cause sur les territoires suisses et français du Doubs, ce sont l'utilisation anti écologique de la force hydraulique, les seuils artificiels et les rejets excessifs d'engrais et de résidus chimiques. En 1999, la situation du Roi du Doubs a été jugée extrêmement critique et un concept de protection a été lancé par l'OFEV – mais presque rien ne fut entrepris. Les nombreuses mortalités de poissons de ces dernières années montrent que la situation s'est encore aggravée.

Des revendications claires

Trois ans après l'année de la biodiversité, la Fédération Suisse de Pêche exige des mesures pour empêcher l'extinction du Roi du Doubs. Et sans tarder, car il est minuit moins une !

Les mesures les plus importantes :

Fluctuations des débits: les fluctuations artificielles, massives et journalières des débits (marnage) des centrales hydro électriques doivent être réduites car elles sont mortelles pour les juvéniles et empêchent la reproduction naturelle.

Barrages et seuils: beaucoup d'obstacles artificiels à la migration piscicole fractionnent les habitats et isolent les rares populations encore existantes de Rois du Doubs. La circulation des poissons doit être rétablie par l'assainissement des seuils en construisant des échelles ou des passes à poissons.

Qualité de l'eau: les apports élevés d'engrais et les rejets de résidus chimiques d'origines domestique, agricole et de décharges, doivent être évités de manière conséquente.



Protection au niveau européen

Le Roi du Doubs figure sur la liste rouge des espèces menacées et est protégé au niveau européen par la "Convention de Berne". Le comité de la "Convention de Berne" qui siège à Strasbourg, a blâmé la Suisse et la France pour leur passivité. Depuis lors, les deux pays sont sous observation internationale.

Un "raide roi", un sorcier, un porte-bonheur

L'appellation de "roi" n'a pas d'origine royale mais se réfère à la posture rigide de ce poisson; "roi" vient de "roide" qui signifie raide. Il a également porté le surnom de "Sorcier du Doubs" mais était aussi considéré comme un porte-bonheur. On le conservait dans le vivier ou le panier de pêche comme un bon signe du destin.



NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE

Journal Suisse de la Pêche / novembre-décembre 2012 (extraits)

Obligation cantonale en matière de débit résiduel : un gâchis

La Fédération Suisse de Pêche est choquée : l'obligation pour les cantons de garantir des débits résiduels suffisant est inscrite dans la Constitution fédérale depuis 1975. Pourtant, en 2012, 60 pour cent des cours d'eau présentent toujours un débit insuffisant ou nul en aval des captages.

Le mardi 23 octobre 2012, lors d'une conférence de presse, la Fédération Suisse de Pêche a attiré l'attention sur le gâchis et la négligence des cantons au regard de la directive sur les débits résiduels. Lorsque ceux-ci sont insuffisants, l'existence même des cours d'eau en tant que biotopes est menacée. Cette réalité est principalement, mais non exclusivement, valable pour les espèces de poissons migrateurs. La population suisse est clairement d'avis que des débits résiduels suffisants sont indispensables. En 1975, elle a dans son immense majorité approuvé un article correspondant de la Constitution fédérale. En 1984, la fédération de pêche en a remis une couche avec l'initiative populaire « pour la sauvegarde de nos eaux ». En 1992, le peuple a approuvé une contreproposition avec des directives concrètes sur les débits résiduels.

60 pour cent des prélèvements d'eau ne sont pas encore assainis

Ces dispositions accordaient 15 ans aux cantons pour procéder aux assainissements nécessaires. Mais le sujet a été repoussé aux calendes grecques. En 2003, le Parlement a allongé le délai de cinq ans. Où en sommes nous aujourd'hui ? Le délai accordé pour garantir des débits résiduels appropriés s'achève fin 2012 – 37 ans après que le peuple en a confié la mission, sur plus de 800 prélèvements d'eau devant être assainis, quelque 60 pour cent présentent toujours des débits résiduels nuls ou insuffisants. « Nous ne pouvons accepter que cela se passe ainsi » a déclaré le président central Roland Seiler à la conférence de presse en posant un ultimatum à la Confédération et aux cantons pour la mise en oeuvre.

L'Ombre chevalier fascine les pêcheurs ... du Léman au Val Poschiavo

La Fédération Suisse de Pêche (FSP) a organisé deux manifestations événementielles sur l'Ombre chevalier, poisson de l'année 2012. La première a eu lieu dans le val Poschiavo, l'autre à Nyon, au bord du lac Léman.

La manifestation de la FSP sur l'Ombre chevalier à Le Prese, dans le val Poschiavo, avait tout pour elle : poissons, conférences, plaisir et repos. Les invités ont été initiés par les pêcheurs locaux aux secrets de la pêche à l'Ombre chevalier dans le lac de Poschiavo. Le temps fort de l'événement était la conférence de Vito Adami, biologiste du Tyrol du sud. Il a présenté les passionnants résultats de ses travaux de recherche sur le lac de Poschiavo. Ses explications allaient du cycle de développement du zooplancton à la composition de la nourriture des truites et Ombles chevaliers, en passant par l'évolution de la population de ce dernier. Flavio Lardi, hôte et patron de l'hôtel Romantica à Le Prese, a brièvement exposé le développement du Val poschiavo et l'importance touristique de l'Ombre chevalier. Le projet de Repower pour le Lago Bianco a également été présenté, ouvrant une discussion sur son futur impact sur la pêche et les poissons. Une visite de l'installation de pisciculture cantonale locale a clos l'événement.

Événement commun

Une manifestation événementielle en l'honneur du poisson de l'année a également été organisée à Nyon, au bord du lac Léman, en septembre. La Fédération Suisse de Pêche, le Musée du Léman et les pêcheurs professionnels et sportifs ont pu accueillir ensemble quelque 250 personnes. Celles-ci ont visité l'exposition spéciale, se sont informées sur l'Ombre chevalier ou ont discuté avec les pêcheurs. Un programme d'animation était proposé aux plus jeunes et il y avait bien sûr aussi moyen de se désaltérer et de se restaurer.



Amateur et professionnel - Nyon



HP Guentensperger - Nyon



Pêche sur le lac de Poschiavo - Le Prese

Un livre pour les pêcheurs et les gourmets de poisson

La Fédération Suisse de Pêche FSP a publié sur l'Omble chevalier, poisson de l'année 2012, un livre intitulé « Heute kommt Fisch auf den Tisch ». L'ouvrage propose des informations sur des aspects biologiques et culturels, mais aussi des recettes de restaurateurs zougais à base de Rötél, le surnom de l'Omble chevalier dans le canton.

Le soulagement se lisait sur le visage de l'administrateur de la Fédération Suisse de Pêche, Philipp Sicher : le livre de 110 pages intitulé « Heute kommt Fisch auf den Tisch » a été livré juste à temps pour l'ouverture de la foire de Zoug. Lors du vernissage, Sicher a plaisanté : « Voilà que la fédération de pêche donne même un coup de main en cuisine ! »

Pour les pêcheurs et la cuisine !

L'Omble chevalier a une grande importance culturelle dans le canton de Zoug, où on l'appelle Rötél. C'est pourquoi la FSP tenait à ce que l'événement y ait une résonance particulière. L'ouvrage de 110 pages est à la fois un livre pour les pêcheurs et de cuisine. Un livre pour les pêcheurs grâce aux informations détaillées sur la biologie et l'importance culturelle du Rötél. Un livre de cuisine, parce que la préparation et l'art de lever les filets y sont expliqués en détail et en images, mais surtout parce que des restaurateurs renommés y publient pour la première fois leurs meilleures recettes de poisson. Elles tiennent compte des différents niveaux en cuisine et peuvent donc être reproduites. Comme le livre traite à la fois des aspects biologiques, historiques et culinaires, il fait aussi un joli cadeau. Le vernissage a eu lieu dans le cadre de l'exposition de 200 mètres carrés sur le Zuger Rötél. Cette présence à la foire de Zoug constituait une action forte dans le cadre des activités en lien avec le poisson de l'année 2012. L'exposition était l'oeuvre collective de la FSP, de la Fédération Zougaise de Pêche et du canton de Zoug (Service des forêts et de la faune).

« Heute kommt Fisch auf den Tisch » (seulement en allemand)

Éditeur : Fédération Suisse de Pêche en collaboration avec Team Media GmbH. 110 pages, ISBN 978-3-033. CHF 35.00 Achat : Fédération Suisse de Pêche, Case postale 261, 3000 Berne 22, téléphone 031 330 28 02, info@sfv-fsp.ch

Réflexions d'un jeune pêcheur sur la saison écoulée ... et sur l'avenir

Président du groupe des jeunes pêcheurs de l'AGSP, les 1+, Thibault Casanova, nous livre quelques réflexions sur sa saison 2012 ... et fait preuve d'une attitude positive et réjouissante pour l'avenir.

On parle souvent des nombreux problèmes que rencontrent nos rivières, notamment au niveau des stocks de poissons qui ne sont pas à la hauteur de nos espérances. Mais on oublie souvent de dire qu'il y a encore des poissons à pêcher tout de même !... Donc aujourd'hui je vais vous parler de l'Allondon, souvent remise en question notamment au niveau de la réglementation, qui est somme toute encore une magnifique rivière pour la pêche à toutes les techniques, au gré des saisons et des conditions.

La saison fût donc lancée le 3 mars 2012 avec un débit à près de 6 mètres cubes seconde (!); ça nous changeait du 1 mètre cube seconde de l'ouverture 2011. La saison s'annonçait déjà riche en eau, pas grâce aux pluies, mais plutôt au 1 mètre 50 de neige restant sur le Jura, qui permit une fonte des neiges digne de ce nom ! Comme vous l'imaginez, l'ouverture a été très difficile, avec des eaux très froides et peu de poissons actifs. Le mois de mars fût donc comme à son habitude pauvre en prises mais avec tout de même quelques beaux poissons mis au sec par les pêcheurs les plus persévérants. Ce mois a également été marqué par quelques petites (très courtes) éclosions de beatis, qui ont amené un petit nombre de poissons en surface.

Ensuite vint la période qui fut la plus productive de la saison; elle s'est étendue de fin avril jusqu'à fin juin, avec une moyenne de débit sur mai et juin de 2,89 mètre cube seconde (en 2011 la moyenne était de seulement 0,69 sur ces deux mois !) et avec des eaux qui se sont réchauffées progressivement. Durant ces deux mois, grâce à un niveau d'eau plus que suffisant, la pêche fût magnifique avec des farios parfois de très belle taille, en pleine forme dans les courants et constamment en activité. A cette période, toutes les techniques ont pu être pratiquées avec succès, des leurres aux esches naturelles, en passant par la mouche fouettée.

Ensuite, juillet vint marquer le début de l'étiage, mais ce sera malgré tout un très bon mois pour les pêcheurs sachant pêcher fin et discrètement, avec notamment de nombreux ombres (pris accidentellement), qui étaient très actifs.

Août et septembre ont quant à eux été les mois les plus durs de l'année, avec une pluviométrie au plus bas et donc un étiage sévère qui ont malgré tout permis (enfin!?) de jolis coups du soir aux moucheurs. Mais les poissons étaient le plus souvent bec cloué tout au long de la journée et également très dérangés par les nombreux pique-niqueurs et autres baigneurs.

J'ai écrit cet article pour qu'on arrête de croire, comme on l'entend trop souvent, que la pêche en rivière à Genève, « ça ne vaut plus la peine ». Certes, je n'ai pas connu « la belle époque », mais actuellement il faut comparer le comparable. Alors, pêcheurs, faisons de temps en temps abstraction des débats autour des rivières, des nouvelles réglementations (qui plaisent ou ne plaisent pas), et profitons de pouvoir exercer notre art, car je vous l'assure, il peut encore être pratiqué avec succès ... Allons tous simplement à la pêche !

Thibault Casanova

Vous êtes un jeune pêcheur passionné et désireux d'adhérer à une société de l'AGSP ? Alors n'hésitez pas à contacter Thibault à l'adresse mail suivante : thibault.casanova@bluewin.ch



Le Rond Dans L'eau
Le Pont de Fillings
74250 Fillings
TEL: 0033450311191
www.salonpechenature.com

Specialiste des
Pêches sportives
Mouches-Leurres

Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement
Travaux spéciaux
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - www.scrasa.ch

*Vous n'êtes pas encore des nôtres ?
Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?*

Que la FSP élise l'épinoche ... poisson de l'année 2027 ??

Sociétés membres : **Amicale TOS-Lémanique** **La Carougeoise**
 Les Bouvières **Les 1+**

DEMANDE D'ADHESION (No 64 - Janvier 2013)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP ou de l'une de ses sociétés:

- Je désire adhérer à la société : _____ (écrire le nom de la société)
(Votre demande sera transmise au président de la société)
- Je désire adhérer à l'AGSP en tant que membre individuel (cotis. : 30.- par année)
- Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac* rivière *
- Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours: SaNa Standard* Brevet Pêcheur Sportif *

Cochez la(les) case(s) souhaitée(s) * entourez ce qui convient

Lieu et date : _____ Signature : _____

AGSP	EBENER Christophe	29, rue de la Tambourine	1227 CAROUGE
AMICALE TOS-Lémanique	MAZZOLA Maurice	239, rue de Bernex	1232 CONFIGNON
LES BOUVIERES	HAYOZ Christophe	4b, ch. de l'Aulne	1212 GRAND-LANCY
LA CAROUGEoise	BRINER Charles	116, ch. de la Montagne	1224 CH.-BOUGERIES
LES 1+	CASANOVA Thibault	24, ch. des Crêtets	1242 SATIGNY

Site de l'AGSP : www.agsp.ch
Site Ecoles de pêche Genève : www.vulgata.ch
Site de la Fédération Suisse de Pêche : <http://www.sfv-fsp.ch/?L=1>
Site des Bouvières: www.bouvieres.ch